



MAIRIE DE LEVIGNACQ
80 Rue de la Mairie
40170 LEVIGNACQ
Tél : 05.58.42.82.37
mairie@levignacq.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2022.11.22
Arrêté de délégation de fonctions (et de signature) à
Monsieur LANGLOIS Lukas, 1^{er} adjoint

Le Maire de la commune de Lévignacq,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui confère au maire d'une commune, sous sa surveillance et responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2020, déterminant et fixant à 2, le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès verbal d'élection d'un adjoint en date du 1^{er} juillet 2022,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint.

ARRETE

Article 1er : A compter du 1^{er} juillet 2022, Monsieur LANGLOIS Lukas, 1^{er} adjoint au maire, est délégué, pour les FINANCES ;

Article 2 : La signature par Monsieur LANGLOIS Lukas, précédée de la formule «par délégation du Maire », des pièces et actes suivants :

- * Elaboration du budget ;
- * Contrats de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux ;
- * Gestion des baux ruraux ;
- * Gestion des tarifs municipaux.

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune de Lévignacq, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Lévignacq le **30 NOV. 2022**
Le Maire,

Jean Claude CAULE

